

## **RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CAMPAGNE**

### **ACTION MIMAN Edition 2023**

(Le Mono à l'honneur)



**Du 13 au 16 Septembre 2023**

**Sous la supervision de Monsieur François-David BENDJOU**  
(*Vice-Président MIMAN*)

#### **Ecoles bénéficiaires**

- 1- Ecole primaire publique de DRE dans la commune de HOUEYOGBE
- 2- Ecole primaire publique de GAHOUE dans la commune de HOUEYOGBE
- 3- Ecole primaire publique d'ASSEDJI dans la commune d'ATHIEME
- 4- Ecole primaire publique de OUOCOME dans la commune de BOPA
- 5- Ecole primaire publique de NICOUE-CONDJI dans la commune de GRAND-POPO

*Le bonheur est la seule chose qui se double quand on le partage !*

Adresse : Abomey-Calavi, Togbin, Rue du "Petit Marteau", Maison AKPO.  
(+229) 97 75 77 84 / [www.associationmiman.org](http://www.associationmiman.org) / [association.miman@gmail.com](mailto:association.miman@gmail.com)

## Résumé

En cette année 2023, l'Association MIMAN n'a pas dérobé à ses habitudes. Fidèle à son engagement, et ce depuis plus de 10ans, elle a, à travers son projet phare « ACTION MIMAN », apporté son soutien aux populations défavorisées du Bénin en cette veille de rentrée pour l'année académique 2023-2024. Conformément à ses nouvelles directives à savoir, entre autres, agir département par département pour plus d'impact, l'édition 2023 d'« ACTION MIMAN » s'est déroulée dans le département du MONO avec comme bénéficiaires :

- Les écoles primaires publiques (EPP) de Drè et de Gahoué dans la commune de Houèyogbe,
- L'école primaire publique (EPP) d'Assèdji dans la commune d'Athiémé,
- L'école primaire publique (EPP) de Ouocome dans la commune de Bopa et
- L'école primaire publique (EPP) de Nicoué-Condji dans la commune de Grand-Popo.

Du 14 au 16 septembre 2023, l'Association MIMAN s'est non seulement portée dans ces établissements scolaires et a pu impacter 1.801 écolier(e)s avec des kits composés de cahiers de 100 pages, de cahiers de 200 pages, d'ardoises, de stylos (bleu et rouges), de crayons à papier et de sacs, mais elle a également saisi cette campagne pour lancer le volet « Soutien aux cantines scolaires ». En effet, outre les dons en fournitures scolaires, instruments de géométrie et boîtes de craies, « ACTION MIMAN 2023 » a pu subventionner les cantines des écoles de Gahoué, Assèdji, Ouocomè et de Nicoué-Condji avec, dans un premier temps, une enveloppe financière d'une valeur de 30.000 FCFA mais ensuite, à Gahoué, signé avec le Directeur, l'Accord de Subvention du projet pilote « Soutien aux cantines scolaires » qui permettra à cette école de recevoir de l'Association MIMAN un soutien mensuel d'une valeur de 125.000FCFA pour accompagner leur cantine. La signature de cet Accord de Subvention s'est faite avec Monsieur François-David BENDJOU, le Vice-président de l'Association MIMAN.

*(Voir en page 3 et 4, la composition complète de l'équipe MIMAN dans le cadre du projet « ACTION MIMAN » édition 2023).*

## **I- Composition de la délégation de l'Association MIMAN dans le cadre du projet « ACTION MIMAN » édition 2023**

L'édition 2023 d'« ACTION MIMAN » a été conduite par Monsieur François-David BENDJOU, Vice-Président représentant la Présidente Madame Sonia AKPO-BENDJOU empêchée, et s'est tenue sous la houlette des bureaux de l'Association MIMAN de France et du Bénin mais aussi de bénévoles acquis à la vision MIMAN. De façon plus détaillée, notre délégation se présente globalement comme suit :

<b>N°</b>	<b>Nom et Prénom(s)</b>	<b>Pays</b>	<b>Statut</b>	<b>Observation</b>
01	François-David BENDJOU	France	Membre	Présent durant toute la campagne
02	Lucile JULIEN			
03	Aristide ATROKPO			
04	Elvis AKPO			
05	Josaphat C. DEGBEVI			
06	Mireille	Bénin	Bénévole	Rejoint l'équipe à Nicoue-Condji
07	Aurore ATROKPO			
08	Juliette AHIVODJI		Présent durant toute la campagne	
09	Donatienne KOUNDE			

A cette délégation, s'ajoute également un chauffeur et un cadreur.



## ASSOCIATION MIMAN

ASSOCIATION D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN À LA SCOLARISATION AU BÉNIN  
RNA-France : W743001602 Adresse : 41, Chemin des moulins, 74380 Cranves Sales-France  
BENIN : enregistré sous le n° 2016/169 MISP/DC/SGM/DAIC/SAAP-Assoc/SA  
Journal officiel n° 376 du 15 mars 2017 01 BP 3116 Cotonou  
UBA Bénin, Intitulé : Association Miman RIB : BJ067 01501 501100004973 56

Réf : 2023/017 /AS-MIMAN/Pr/DE/SC

### CAMPAGNE ACTION MIMAN 2023

#### Membres de la délégation

N°	Nom et Prénom(s)	Contact	Date
01	BENDJOU François-David	91247575	du 13 au 16/09/2023
02	JULIEN Lucile	61882223	J. Julien
03	ATROKPO Aristide	95617828	Aristide
04	DEGBEVI Coïne Joseph	96312566	Joseph
05	KOUNDE Donatien	92-69-50	Donatien
06	ATROKPO Aurèle	5-05-64	Aurèle
07	AHIVODJI Juliette	51535839	Juliette
08	AKPO D. Bélanov Elvis	96304712	Elvis
09			
10			
11			
12			

Le bonheur est la seule chose qui se double quand on le partage !

Adresse : Abomey-Calavi, Togbin, Rue du "Petit Marteau", Maison AKPO.  
(+229) 97 75 77 84 / [www.associationmiman.org](http://www.associationmiman.org) / [association.miman@gmail.com](mailto:association.miman@gmail.com)



## II- Déroulement des activités

### A- *La préparation des kits et le déplacement sur le MONO*

#### 1- *La préparation des kits (12 septembre 2023)*

Réunis à Togbin, route des pêches, maison AKPO-BENDJOU, sous la supervision de Monsieur François-David BENDJOU et de Madame Lucile JULIEN, les membres MIMAN et les bénévoles se sont attelés à préparer, en utilisant les fournitures préalablement achetées et convoyés à la maison AKPO-BENDJOU par Madame Lucile JULIEN, 900 kits dont 500 pour les classes CI, CP, CE<sub>1</sub> et 400 pour les classes CE<sub>2</sub>, CM<sub>1</sub>, CM<sub>2</sub>. Ces kits destinés pour la première journée de la campagne ont été disposés dans plusieurs cartons afin de faciliter leur transport le lendemain. Démarrée à 16 heures, la séance s'est achevée à 21 heures après débat et dîner.

#### 2- *Le déplacement sur le Mono (13 septembre 2023)*

La forte pluie qui s'est abattue sur Togbin le mercredi 13 septembre 2023 n'a pas émoussé la détermination des membres MIMAN à respecter le calendrier du projet « ACTION MIMAN ». Tous présents à 15 heures, le départ fut effectif à peine 1 heure plus tard. Le cap a été mis sur l'hôtel « La Villa des Hôtes », dans la commune de Possotomè (département de MONO), qui a hébergé toute la délégation durant la campagne du 13 au 16 septembre 2023. Arrivée à l'hôtel à 19 heures 47 minutes, nous avons été chaleureusement accueillie par le CA de la ville de Possotomè, Monsieur Marcel SOSSOU. (*Voir Photo en annexe*).

## ***B- La phase de distribution des kits et de soutien aux cantines***

### *1- EPP de DRE, Houéyogbé, Jeudi 14 septembre 2023*

A 8 heures, l'équipe MIMAN conduite par Monsieur BENDJOU a foulé le sol de l'école primaire publique de Drè dans la commune de Houéyogbé, les mains chargées de kits scolaires afin d'apporter assistance aux écoliers et aux parents de cette école en cette veille de rentrée 2023-2024.

La cérémonie de distribution des kits, qui a démarré à 9 heures 12 minutes après les mots de bienvenu du Directeur groupe B représentant les bénéficiaires et la présentation de l'Association MIMAN par Monsieur BENDJOU, s'est déroulée en présence des instituteurs, des parents et des responsables des 03 groupes à savoir la Directrice du groupe A et les Directeurs des groupes B et C. Au total, 536 écoliers, du CI au CM<sub>2</sub> ont bénéficié de la générosité de l'Association MIMAN à travers les kits de fournitures reçus.

Les Directeurs, après avoir reçu des mains de Monsieur BENDJOU les instruments de géométrie de boîtes de craies, ont tenu à remercier MIMAN mais ont aussi saisi cette occasion pour soumettre certaines doléances à savoir :

- L'inexistence de cantine et
- Le manque de salles de classes.

Monsieur François-David BENDJOU, prenant en compte ces doléances, a promis les remonter aux partenaires MIMAN et aux institutions béninoises en charge de l'éducation.

La cérémonie a pris fin à 12 heures dans une ambiance chaleureuse avec des photos de famille.



Enseigne EPP DRE



Déchargement des kits à l'EPP DRE



Accueil et mot d'introduction par le Directeur du groupe B



Distribution des kits de fournitures scolaires par l'équipe MIMAN



Remise des instruments de géométrie et boîtes de craies aux Directeurs des groupes A, B et C.



Photo de famille après la cérémonie de distribution des kits à l'EPP de DRE

## *2- EPP de GAHOUE, Houéyogbé, Jeudi 14 septembre 2023*

Après une courte pause, nous avons pris à 14 heures la direction de l'école primaire publique de GAHOUE, dernière étape de la journée du 14 septembre. Arrivé devant la mairie de Houéyogbé, c'est le Directeur en personne qui a tenu à nous escorter jusqu'à l'établissement situé à quelques encablures de la mairie. Nous fûmes donc arrivés à 15 heures 06 minutes, accueillis par un spectacle des écoliers en notre honneur.

Une fois les civilités et protocoles d'usage passés par le Directeur de l'école, Monsieur François-David BENDJOU a expliqué à l'assistance le but et la vision de l'Association MIMAN avant de passer dans un premier temps avec le Directeur, à la remise d'une subvention de 30.000FCFA pour soutenir la cantine de l'école pour le reste du mois de septembre puis à la signature de l'Accord de partenariat dans le cadre de la phase pilote du volet « Soutien aux cantines scolaires » du projet « ACTION MIMAN ». L'école primaire publique de Gahoué devient de ce fait l'école pilote de cette nouvelle vision de l'Association MIMAN qui soutiendra la cantine de ladite école à hauteur de 125.000 FCFA tous les mois durant toute l'année académique 2023-2024. (*Lire l'intégralité de l'accord de partenariat en annexe*). A la suite de ces formalités, la phase de distribution des kits de fournitures, de remise des instruments de géométrie et de boîtes de craies a été exécutée comme prévu, sous les bénédictions des parents très contents ; joie qu'ils ont vivement exprimés par le discours de remerciement du Président du bureau APE. 250 écoliers au total ont été impactés par « ACTION MIMAN » à Gahoué et la cérémonie s'est achevée à 17 heures après la photo de famille.





Ballet d'accueil des écoliers



Mot de bienvenu du Directeur



Signature de l'accord de partenariat



Remise de l'enveloppe de 30.000FCFA



Remise des instruments et boîtes de craies



Distribution des kits de fournitures aux écoliers



Photo de famille



Equipe MIMAN à Gahoué

### *3- EPP d'ASSEDJI, Athiémé, Vendredi 15 septembre 2023*

La deuxième journée de la campagne « ACTION MIMAN » a débuté par la descente de l'équipe MIMAN, toujours à sa tête le Vice-président (VP) Monsieur BENDJOU, sur l'école primaire publique d'Assedji dans la commune d'Athiémé. Dans cette école, réputée pour ces conditions difficiles d'accès, la cérémonie a démarré par l'accueil de notre délégation à 9 heures par le Président du bureau des parents d'élèves et les 02 directeurs, ceux des groupes A et B. Prenant la parole, ils ont d'abord remercié notre délégation pour toutes nos actions en faveur des couches défavorisées avant de laisser place à notre présentation suivie par la remise des dons. A cette phase Monsieur François-David BENDJOU a au prime abord donné la composition des différents kits avant de passer avec les directeurs à la signature de la lettre de subvention puis à la remise officielle de la subvention d'une valeur de 30.000 FCFA à la cantine de l'école ainsi que des instruments de géométrie et boîtes de craies.

Les écoliers ont ensuite été, comme dans les autres établissements, rassemblés par classe pour recevoir leur don de kit de fournitures scolaires. A la fin de la distribution, nous avons pu dénombrer 598 bénéficiaires ; un nombre qui aurait été bien supérieur si certains enfants des villages inondés par la montée du lac ahémé avaient pu effectuer le déplacement.

Les directeurs ont profité de la ferveur pour porter leurs doléances à savoir :

- Le manque d'eau potable dans l'école et
- Le mauvais état des toits de certaines salles de classe.



Monsieur BENDJOU au nom de l'Association MIMAN a promis remonter ces doléances aux institutions en charge de l'éducation au Bénin mais également aux partenaires de MIMAN. La séance a pris fin à 11 heures 30 minutes après les photos de famille.



La délégation MIMAN à ASSEDJI



Monsieur BENDJOU lors de son allocution



Signature de la lettre de subvention



Phase de distribution des kits



Phase de distribution des kits



Photo de famille

#### *4- EPP de OUOCOME, Bopa, Vendredi 15 septembre 2023*

A 15 heures 23 minutes, nous avons pris la route pour l'école primaire de Ouocomè. Cette fois-ci, outre notre délégation habituelle conduite par Monsieur BENDJOU, nous avons eu l'honneur de la présence du Chef d'Arrondissement (CA) de la ville de Possotomè, Monsieur Marcel SOSSOU, sans qui nous aurions eu de grandes difficultés à atteindre l'école du fait des travaux de construction de route dans la zone. Arrivés à une centaine de mètre de l'école, nous avons dû, à cause de l'étroitesse de la voie, porter les cartons de dons jusqu'à l'établissement avec l'aide du CA et des écoliers.

Une fois sur place, nous avons été reçus par le Directeur et les membres du bureau des parents d'élèves.

La cérémonie de remise de don et de subvention a pu officiellement démarrer à 16 heures 20 minutes par le mot d'ouverture et de bienvenu du Directeur. S'en est suivi la présentation de Monsieur François-David BENDJOU qui a ensuite signé avec le directeur la lettre de subvention avant de lui remettre l'enveloppe de 30.000 FCFA pour soutenir la cantine de l'école et les instruments de géométrie avec les boîtes de craies.

Suite à ça, le CA a lancé la distribution des kits par son allocution. Ici nous avons pu impacter 193 écoliers mais également avons laissé 30 kits supplémentaires auprès du directeur pour les futurs inscrits du CI au CE<sub>1</sub>.

Après la photo de famille et après avoir quitté l'école, nous avons été reçus par le CA puis avons assisté à une animation folklorique pour clôturer la deuxième journée de la campagne.





Le CA nous aidant à transporter les dons



Le Directeur Ouocomè



Monsieur BENDJOU lors de son allocution



Le CA lors de son allocution



Le Directeur signant la lettre de subvention



Remise de dons au Directeur par le CA et le VP MIMAN



Distribution des kits



Photo de famille

*5- EPP de NICOUE-CONDJI, Grand-Popo, Samedi 16 septembre 2023*

En raison de la journée pédagogique du 13 septembre 2023, notre descente sur l'école de Nicoué-Condji avait été reportée en accord avec le directeur au samedi 16 septembre 2023 à 9 heures. A la date convenue nous avons donc, avec notre délégation habituelle rejoint par Madame Mireille (Membre MIMAN), effectué le déplacement sur Nicoué-Condji, localité située à quelques kilomètres de la frontière BENIN-TOGO d'Ilacondji.

Comme dans les autres écoles, les bras chargés de kits, nous avons été royalement accueillis par le directeur, les écoliers et les parents d'élèves. Ici le déroulement de la cérémonie a été le même que la veille à Ouocomè et Assedji. Le directeur a fait son mot introductif suivi de celui du Vice-président MIMAN Monsieur François-David BENDJOU. Ensuite après avoir signé la lettre de subvention, le Directeur a reçu des mains de Monsieur BENDJOU, l'enveloppe financière de 30.000 FCFA en soutien à la cantine, les instruments de géométrie et les boîtes de craies. Puis s'est suivie la phase de distribution des kits où 224 écoliers ont pu être satisfaits. Les bénéficiaires ont tenu, dans un discours formel, à remercier l'Association MIMAN d'avoir pensé à l'école de Nicoué-Condji qui rencontre d'énormes difficultés liées :

- Au fonctionnement de la cantine
- Au mauvais état des toits de certaines classes dont les devis de réparation établis grâce à MIMAN ne sont pas encore exécutés.

Prenant en compte toutes les doléances, Monsieur BENDJOU a tenu à rassurer le Directeur et les parents d'élèves que plusieurs modalités sont actuellement en cours d'étude afin de leur donner soulagement dans les meilleurs délais. La cérémonie a pris fin à 11 heures 30 minutes après la photo de famille.

La délégation MIMAN s'est ensuite rendue, pour la séance de bilan, à « la ferme LA BONNE SEMENCE » toujours dans la commune de Grand-Popo, où Monsieur BENDJOU a officiellement mis fin à la première phase de la campagne « ACTION MIMAN » édition 2023 dans une ambiance de grande satisfaction.





Déchargement des kits



Le Directeur Nicoué-Condji lors de sa présentation



Monsieur François-David BENDJOU lors de son allocution



Signature de la lettre de subvention par le Directeur Nicoué-Condji



Le Directeur Nicoué-Condji recevant l'enveloppe de 30.000FCFA



Distribution des kits



Photo de famille avec les instituteurs et l'APE



Photo de famille



### III-Annexe

#### A- Liste d'émargement des directeurs réceptionnaires des subventions de 30.000FCFA aux cantines



### ASSOCIATION MIMAN

ASSOCIATION D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN À LA SCOLARISATION AU BÉNIN  
RNA-France : W743001602 Adresse : 41, Chemin des moulins, 74380 Cranves Sales-France  
BENIN : enregistré sous le n° 2016/169 MISP/DC/SGM/DAIC/SAAP-Assoc/SA  
Journal officiel n° 376 du 15 mars 2017 01 BP 3116 Cotonou  
UBA Bénin, Intitulé : Association Miman RIB : BJ067 01501 501100004973 56

Réf : 2023/016 /AS-MIMAN/Pr/DE/SC

#### SOUTIEN AUX CANTINES SCOLAIRES

##### Liste d'émargement des Directeurs pour les écoles bénéficiaires

N°	Nom et Prénom(s)	Poste	Contact	Montant reçu	Date	Emargement
01	HOUENOUKPO Denis.	Directeur Gohomé	97261305	30.000 FCFA	14/09/2023	
02	AZON Romuald	Directeur ASSEAJA	95750444 67478991	30.000 FCFA	15/09/2023	
03	KOUETE A. Romain	Directeur EPP OUWIKON	94973727 97315398	30.000 FCFA	15/09/2023	
04	ASSOGBA K. Maurice	Directeur SPP NIRDUE- CONDJI	82374737	30.000 FCFA	16/09/23	

*Le bonheur est la seule chose qui se double quand on le partage !*

Adresse : Abomey-Calavi, Togbin, Rue du "Petit Marteau", Maison AKPO.  
(+229) 97 75 77 84 / [www.associationmiman.org](http://www.associationmiman.org) / [association.miman@gmail.com](mailto:association.miman@gmail.com)



## B- Décharges des lettres de subvention



### ASSOCIATION MIMAN

ASSOCIATION D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN À LA SCOLARISATION AU BÉNIN  
RNA-France : W743001602 Adresse : 41, Chemin des moulins, 74380 Cranves Sales-France  
BENIN : enregistré sous le n° 2016/169 MISP/DC/SGM/DAIC/SAAP-Assoc/SA  
Journal officiel n° 376 du 15 mars 2017 01 BP 3116 Cotonou  
UBA Bénin, Intitulé : Association Miman RIB : BJ067 01501 501100004973 56

Houéyogbé, le 13 Septembre 2023

Réf : 2023/013 /AS-MIMAN/Pr/DE/SC

A

Monsieur le Directeur  
De l'EPP de GAHOUE

Objet : Subvention

Monsieur le Directeur,

Au vue des difficultés que vous avez énumérées à notre équipe durant la pré-campagne en mai 2023, nous avons convenu au sein de notre association d'un soutien à votre cantine dans le cadre de la campagne **ACTION MIMAN** édition 2023.

Nous mettons donc à votre disposition une enveloppe symbolique de **trente mille (30.000) FCFA** pour vous accompagner durant cette année académique 2023-2024.

Nous espérons vivement qu'elle pourra vous soulager un tant soit peu, en attendant des accompagnements plus conséquents et vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

Présidente  
Association MIMAN  
41 Chemin des Moulins  
74380 Cranves Sales  
Bénin  
Mme Soula Aïssou Bendjou  
RNA : W743001602

Reçu le 14/09/2023  
LE DIRECTEUR  
GAHOUE  
97261305

*Le bonheur est la seule chose qui se double quand on le partage !*  
Adresse : Abomey-Calavi, Togbin, Rue du "Petit Marteau", Maison AKPO.  
(+229) 97 75 77 84 / [www.associationmiman.org](http://www.associationmiman.org) / [association.miman@gmail.com](mailto:association.miman@gmail.com)



## ASSOCIATION MIMAN

ASSOCIATION D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN À LA SCOLARISATION AU BÉNIN  
RNA-France : W743001602 Adresse : 41, Chemin des moulins, 74380 Cranves Sales-France  
BENIN : enregistré sous le n° 2016/169 MISP/DC/SGM/DAIC/SAAP-Assoc/SA  
Journal officiel n° 376 du 15 mars 2017 01 BP 3116 Cotonou  
UBA Bénin, Intitulé : Association Miman RIB : BJ067 01501 501100004973 56

Athiémé, le 13 Septembre 2023

Réf : 2023/012 /AS-MIMAN/Pr/DE/SC

A

Monsieur le Directeur  
De l'EPP d'ASSEDJI

Objet : Subvention

Monsieur le Directeur,

Au vue des difficultés que vous avez énumérées à notre équipe durant la pré-campagne en mai 2023, nous avons convenu au sein de notre association d'un soutien à votre cantine dans le cadre de la campagne **ACTION MIMAN** édition 2023.

Nous mettons donc à votre disposition une enveloppe symbolique de **trente mille (30.000) FCFA** pour vous accompagner durant cette année académique 2023-2024.

Nous espérons vivement qu'elle pourra vous soulager un tant soit peu, en attendant des accompagnements plus conséquents et vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

La Présidente

Miss Sonia Akpo - Bendjou  
Association MIMAN  
41 Chemin des Moulins  
74380 Cranves Sales  
RNA : W743001602



Romuald AZON



Hottis DATCHA

*Le bonheur est la seule chose qui se double quand on le partage !*  
Adresse : Abomey-Calavi, Togbin, Rue du "Petit Marteau", Maison AKPO.  
(+229) 97 75 77 84 / [www.associationmiman.org](http://www.associationmiman.org) / [association.miman@gmail.com](mailto:association.miman@gmail.com)



## ASSOCIATION MIMAN

ASSOCIATION D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN À LA SCOLARISATION AU BÉNIN  
RNA-France : W743001602 Adresse : 41, Chemin des moulins, 74380 Cranves Sales-France  
BENIN : enregistré sous le n° 2016/169 MISP/DC/SGM/DAIC/SAAP-Assoc/SA  
Journal officiel n° 376 du 15 mars 2017 01 BP 3116 Cotonou  
UBA Bénin, Intitulé : Association Miman RIB : BJ067 01501 501100004973 56

Bopa, le 13 Septembre 2023

Réf : 2023/014 /AS-MIMAN/Pr/DE/SC

A

Monsieur le Directeur  
De l'EPP de OUHOCOME

Objet : Subvention

Monsieur le Directeur,

Au vue des difficultés que vous avez énumérées à notre équipe durant la pré-campagne en mai 2023, nous avons convenu au sein de notre association d'un soutien à votre cantine dans le cadre de la campagne **ACTION MIMAN** édition 2023.

Nous mettons donc à votre disposition une enveloppe symbolique de **trente mille (30.000) FCFA** pour vous accompagner durant cette année académique 2023-2024.

Nous espérons vivement qu'elle pourra vous soulager un tant soit peu, en attendant des accompagnements plus conséquents et vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

La Présidente  
Association MIMAN  
41, Chemin des Moulins, Benin  
74380, Cranves Sales  
RNA : W743001602  
*[Signature]*

Le DJEPP ouhokome  
*[Signature]*  
ROUETE A. Romari.

*Le bonheur est la seule chose qui se double quand on le partage !*  
Adresse : Abomey-Calavi, Togbin, Rue du "Petit Marteau", Maison AKPO.  
(+229) 97 75 77 84 / [www.associationmiman.org](http://www.associationmiman.org) / [association.miman@gmail.com](mailto:association.miman@gmail.com)





## ASSOCIATION MIMAN

ASSOCIATION D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN À LA SCOLARISATION AU BÉNIN  
RNA-France : W743001602 Adresse : 41, Chemin des moulins, 74380 Cranves Sales-France  
BENIN : enregistré sous le n° 2016/169 MISP/DC/SGM/DAIC/SAAP-Assoc/SA  
Journal officiel n° 376 du 15 mars 2017 01 BP 3116 Cotonou  
UBA Bénin, Intitulé : Association Miman RIB : BJ067 01501 501100004973 56

Grand-Popo, le 13 Septembre 2023

Réf : 2023/015 /AS-MIMAN/Pr/DE/SC

A

Monsieur le Directeur  
De l'EPP de NICOUÉ-CONDI

Objet : Subvention

Monsieur le Directeur,

Au vue des difficultés que vous avez énumérées à notre équipe durant la pré-campagne en mai 2023, nous avons convenu au sein de notre association d'un soutien à votre cantine dans le cadre de la campagne **ACTION MIMAN** édition 2023.

Nous mettons donc à votre disposition une enveloppe symbolique de **trente mille (30.000) FCFA** pour vous accompagner durant cette année académique 2023-2024.

Nous espérons vivement qu'elle pourra vous soulager un tant soit peu, en attendant des accompagnements plus conséquents et vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

La Présidente

Mme Sonia Akpo – Bendjou

Assoc  
41  
MIMAN  
RNA : W743001602



Le Directeur  
MAURICE K. ASSOGBA

MAURICE K. ASSOGBA

*Le bonheur est la seule chose qui se double quand on le partage !*

Adresse : Abomey-Calavi, Togbin, Rue du "Petit Marteau", Maison AKPO.  
(+229) 97 75 77 84 / [www.associationmiman.org](http://www.associationmiman.org) / [association.miman@gmail.com](mailto:association.miman@gmail.com)



### ***C- Discours de remerciement des écoliers de l'EPP Nicoué-Condji***

ALLOCATION DES ELEVES DE L'EPP  
NICOUÉ-CONDJI A L'ENDROIT DE  
L'ASSOCIATION "MIMAN"

Nous, élèves de l'EPP NICOUÉ-CONDJI  
remercions l'ASSOCIATION "MIMAN" pour  
l'aide considérable composée de kits  
scolaires faite à notre endroit ce jour  
Samedi 16 Septembre 2023.  
Nous vous promettons d'en faire un  
bon usage.

Une fois encore - Merci à l'ASSOCIA-  
TION "MIMAN"

Vive l'ASSOCIATION "MIMAN"

Les élèves de NICOUÉ-CONDJI

### ***D- Accord de subvention***

(Signé avec le directeur de l'EPP de GAHOUE)



## ACCORD DE SUBVENTION

Dans le cadre du projet "ACTION MIMAN" édition 2023.

### ENTRE LES SOUSSIGNES

- L'organisation non-gouvernementale **ASSOCIATION MIMAN**, ayant son siège social à Abomey-Calavi, enregistrée sous le numéro 2016/169 MISP/DC/SGM/DAIC/SAAP-Assoc/SA et publiée au journal officiel numéro 376 du 15 mars 2017, ici représentée par Mr **François-David BENDJOU**, (*Vice-Président*), ci-après dénommée « l'ONG ».

D'une part

ET

- L'**Ecole Primaire Public (EPP) de GAHOUE**, situé à Doutou dans la commune de Houéyogbé, ici représentée par Mr **HOUENOUKPO DENIS**, (*Directeur*), ci-après dénommée « Le Bénéficiaire ».

D'autre part

« l'ONG » et « Le Bénéficiaire », communément dénommés « les Parties ».

## **IL EST PREALABLEMENT ETABLI CE QUI SUIIT :**

L'Association MIMAN, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 et officiellement enregistrée en France et au Bénin.

Miman = Partage (dans la langue Béninoise : Fongbé)

Nous pensons que tous les enfants doivent avoir la même chance. Nous voulons juste donner de l'espoir à quelques enfants de cette partie du monde qui n'ont pas "la chance" de naître dans un pays dit riche.

Pour cela, nous avons initié le projet "ACTION MIMAN" dont l'édition 2023 a la particularité de lancer la phase pilote du volet « soutien aux cantines scolaires ». En effet,

- Considérant le droit à l'éducation des enfants, garanti par la constitution de la république du Bénin,
- Considérant que « se nourrir » fait partie des cinq (05) besoins fondamentaux de l'homme,
- Considérant le rapport de pré-campagne ACTION MIMAN 2023 qui fait notamment cas :
  - Des cas d'abandon des écoliers pour manque repas quotidiens à l'école ;
  - Des difficultés des écoles à obtenir, auprès de l'Etat béninois, les subventions auxquelles elles ont droit, dans le cadre du projet de soutien aux cantines scolaires ;
  - Des difficultés des écoliers à participer financièrement au fonctionnement des cantines scolaires ;
- Considérant que l'Etat seul ne peut tout faire,

Nous nous sommes convenu d'apporter notre soutien, au titre de l'année académique 2023-2024, à **l'Ecole Primaire Public (EPP) de GAHOUE**, dans le département du MONO, commune de HOUYOGBE, à travers le volet « Soutien aux Cantines Scolaires ». L'objectif est d'œuvrer pour réduire au maximum les cas d'abandon des écoliers dus au manque de repas quotidien, en leur offrant au moins un repas par jour et de contribuer ainsi à l'éducation.

*C'est dans ce cadre que les Parties ont décidé de collaborer.*



## **IL EST ARRETE CE QUI SUIT :**

### **- Responsabilité de l'ONG**

#### ARTICLE 1 :

Le présent accord de subvention s'inscrit uniquement dans la phase pilote du projet "ACTION MIMAN", volet « Soutien aux Cantines Scolaires ».

#### ARTICLE 2 :

La phase pilote du volet « Soutien aux Cantines Scolaires » débutera à partir du mois d'octobre 2023 et viendra à échéance à la fin de l'année académique 2023-2024.

#### ARTICLE 3 :

Le montant du « Soutien aux Cantines Scolaires », dans le cadre de la phase pilote, s'élève à Cent vingt-cinq mille (125.000) Francs CFA. Cette somme sera versée mensuellement jusqu'à la fin de l'année académique 2023-2024 et représente la contribution pour cinq mille (5.000) repas mensuels.

#### ARTICLE 4 :

L'ONG s'engage donc à contribuer mensuellement, à hauteur de Cent vingt-cinq mille (125.000) Francs CFA au fonctionnement de la cantine l'**Ecole Primaire Public (EPP) de GAHOUE**.

#### ARTICLE 5 :

L'ONG désignera un représentant pour le suivi régulier du déroulement de cette activité. Le représentant pourra vérifier, au moins une fois par mois, la mise en œuvre de la phase pilote.

#### ARTICLE 6 :

A la fin de la phase pilote, l'ONG se réserve le droit de renouveler ou non le présent contrat, après étude du rapport d'activité fournit par le bénéficiaire et le représentant.

ARTICLE 7 :

L'ONG verra dans quelle mesure, en fonction des moyens disponibles et dans le cas où le rapport d'activité est concluant, construire un préau pour **l'Ecole Primaire Public (EPP) de GAHOUE**.

- **Responsabilité du Bénéficiaire**

ARTICLE 8 :

Le bénéficiaire comprend que la phase pilote prend fin au terme de l'année académique 2023-2024 et s'engage à faire une gestion transparente de cette subvention et à en faire mensuellement le point à l'ONG à travers le représentant avec qui il va travailler en étroite collaboration.

ARTICLE 9 :

Le bénéficiaire s'engage à mettre cette subvention uniquement au profit de **l'Ecole Primaire Public (EPP) de GAHOUE** et à l'utiliser uniquement dans le cadre du fonctionnement de la cantine.

ARTICLE 10 :

Le bénéficiaire affirme que la subvention de l'ONG couvre les frais de fonctionnement de la cantine et s'engage à ne plus percevoir des cotisations supplémentaires chez les écoliers/écolières pour l'année scolaire 2023 - 2024.

ARTICLE 11 :

Le bénéficiaire s'engage à être disponible et à faire preuve de professionnalisme pour le bon déroulement de la phase pilote afin de présenter le cahier des comptes en fin d'année scolaire.

- **Litige**

ARTICLE 12 :

En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution du présent contrat, les Parties s'obligent à une phase préliminaire de règlement à l'amiable, sous la médiation d'une tierce partie choisie de commun accord.

ARTICLE 13 :

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention au Tribunal de Première Instance de Cotonou, auquel il est fait attribution de juridiction compétente par les présentes.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties

Fait à HOUEYOGBE, le 14 Septembre 2023

Signatures :

**Pour L'Association MIMAN**  
**Le Vice-Président**

**Association MIMAN**  
41 Chemin des Moulins  
74380 Cranves Sales  
SNA : W74300102  
**François David-BENDJOU**

**Pour L'EPP de GAHOUE**  
**Le Directeur**



**HOUENOUKPO DENIS**